

## **ISRAËL**

### **Amnesty International condamne le renouvellement des restrictions imposées à Mordechai Vanunu et appelle à la levée de ces restrictions**

*Index AI : MDE 15/024/2005*

ÉFAI

Mardi 19 avril 2005

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International condamne fermement la décision des autorités israéliennes, annoncée ce mardi 19 avril, de renouveler les restrictions imposées par les autorités israéliennes à l'auteur de l'alerte sur le nucléaire israélien Mordechai Vanunu. L'organisation renouvelle son appel à Israël pour qu'il autorise Mordechai Vanunu à quitter le pays s'il le désire et à exercer ses droits à la liberté de mouvement, d'association et d'expression en Israël.

Selon Israël, les restrictions imposées à la liberté de Mordechai Vanunu visent à l'empêcher de divulguer d'autres secrets concernant l'arsenal nucléaire d'Israël. Mordechai Vanunu a affirmé à de nombreuses reprises qu'il avait révélé toutes les informations en sa possession en 1986.

Amnesty International craint que Mordechai Vanunu ne fasse l'objet de restrictions arbitraires en violation de ses droits fondamentaux. Bien qu'il ait purgé en totalité sa peine d'emprisonnement, les autorités semblent vouloir continuer à punir Mordechai Vanunu, avec comme unique prétexte des spéculations sur le tort que pourraient causer ses actions futures à la sécurité de l'État.

*« Le droit international impose à Israël de ne pas imposer de restrictions arbitraires à Mordechai Vanunu, notamment en ce qui concerne ses droits à se déplacer à l'intérieur du pays ou à voyager à l'étranger, son droit à la liberté d'association pacifique avec d'autres personnes et son droit d'exprimer librement ses opinions », a déclaré Amnesty International ce mardi 19 avril.*

L'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qu'Israël a ratifié et qu'il est tenu de respecter, stipule que : *« Quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un Etat a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence »* et que *« Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien. »*

Le 12 avril 2005, Mordechai Vanunu a été mis en instance de jugement pour avoir enfreint les restrictions qui lui avaient été imposées après sa remise en liberté. Vingt et un chefs d'accusation pèsent contre lui ; on lui reproche

notamment d'avoir parlé à des journalistes étrangers et tenté de quitter Jérusalem pour assister à la messe de Noël à Bethléem. S'il était condamné, Mordechai Vanunu risquerait jusqu'à trois ans de prison. La prochaine audience doit avoir lieu le 19 mai.

Si Mordechai Vanunu était emprisonné pour avoir enfreint les restrictions qui lui avaient été imposées, Amnesty International le considérerait comme prisonnier d'opinion.

### **Complément d'information**

Mordechai Vanunu, qui a travaillé en tant que technicien à la centrale nucléaire de Dimona en Israël de 1976 à 1985, a dévoilé certains détails concernant la capacité nucléaire d'Israël dans une interview donnée en 1986 au *Sunday Times*, basé au Royaume-Uni. À la suite de ces révélations, Vanunu était enlevé à Rome par des agents du Mossad, les services secrets israéliens, et ramené secrètement en Israël. À l'issue d'un procès secret, il fut condamné à dix-huit années d'emprisonnement pour trahison et espionnage. Mordechai Vanunu a toujours maintenu qu'il avait agi en conscience, afin d'alerter le public des dangers de la production et de la possession par Israël d'armes nucléaires.

Mordechai Vanunu a été remis en liberté le 27 avril 2004, après avoir purgé en totalité sa peine de dix-huit années de détention, dont les premières onze années et demie en cellule d'isolement. Lors de sa remise en liberté, les autorités israéliennes avaient imposé des restrictions sévères à ses droits fondamentaux, lui interdisant notamment de quitter le pays, restreignant sa liberté de mouvement à l'intérieur d'Israël et lui interdisant tout contact avec des étrangers, journalistes notamment. Ces restrictions devaient expirer au bout d'un an mais elles viennent d'être renouvelées pour une année supplémentaire. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**